

## DELIBERATION N° 16

<p style="text-align: center;"><b>Demande de subvention auprès du F.R.R.A.B. Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir Restauration de 32 affiches</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 39*

### **LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose que suite à la réorganisation des archives définitives de la Ville, le fonds ancien et local de la médiathèque Renoir possède désormais un corpus de 32 affiches en lien avec le débarquement des troupes canadiennes du 19 août 1942.

Il est à noter que cet épisode de la seconde guerre mondiale, même s'il n'est guère cité dans les livres d'histoire, a fortement marqué l'histoire locale et reste vivace sur le territoire.

En prévision de l'année 2012 qui célébrera le 70<sup>ème</sup> anniversaire de ce débarquement, il semble opportun de valoriser ce fonds.

Ces affiches ont été mal conservées et doivent être restaurées pour les exposer et les conserver ultérieurement dans les normes.

La dépense liée à la restauration est imputée sur les crédits ouverts au Budget Prévisionnel 2011 : 321-6188-3353 pour la somme de 3178,37 euros.

La Ville de Dieppe pouvant être aidée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions des Bibliothèques (F.R.R.A.B.) en raison de l'intérêt patrimonial local, un dossier sera présenté au Comité Technique Régional pour accord, préalablement à la demande de subvention.

Considérant l'avis de la commission n° 5 du 21 juin 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la D.R.A.C, pour cette restauration.

- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention région.

**☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire